

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2025 N° 62**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHIVARD, Maire de Carrouges.

Présents : Pierre CHIVARD, Gérard RAMAGE, Alain FOURNIER, Bertrand TESSIER, Thierry DELEMER, Cédric VOLCLAIR, Valery LOUPIL, Jocelyne LEHEC, Bertrand TESSIER

Absents excusés : Patrick DELAHAYE donne pouvoir à Pierre CHIVARD
Floriane MANSON donne pouvoir à Thierry DELEMER
Julien DUTERTRE donne pouvoir à Jocelyne LEHEC

Absents : Valery MERCIER - Dominique CHAUVIERE- Christian THIBOUVILLE

En exercice = 15

Présents = 9

Votants = 12

Convocation : 25 septembre 2025

Secrétaire de séance : Thierry DELEMER

Contrôle Mérule et autres champignons lignivores

Suite au constat de présence de champignons lignivores sur la commune de Carrouges, monsieur le maire propose de mettre en place un arrêté obligeant les propriétaires de procéder avant toute transaction immobilière à un diagnostic mérule et autres champignons lignivores.

La zone concernée par cet arrêté sera l'ensemble du territoire de la commune de Carrouges , bourg et campagne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil valide la mise en place de ce contrôle et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
Thierry DELEMER

Maire,
Pierre CHIVARD

